

Loli et Michel MALATERRE
Sarl L & M
capital de 7700€
Siret: 443 390 364 00018
NAF: 351 E--TVA FR16443390364

EVINRUDE
Johnson



CONTRAT DE MISE EN GARAGE

Conclut entre :

la société **MEDOC NAUTIQUE**, sarl L&M, ci-après nommée "le chantier"

et M
demeurant :

propriétaire ou agissant au nom et pour le compte du propriétaire du bateau.....tel que décrit en annexe n°1 du présent contrat.
(adresse du propriétaire en cas de mandat)

ci-après nommé le Client.

ARTICLE N° 1 :

Le Chantier prend en charge le bateau de son Client, tel que décrit en annexe 1 pour l'entreposer et effectuer les opérations décrites en annexe 2 ou sur un ordre de travail séparé.

ARTICLE N° 2 :

Le présent contrat est conclu pour un montant forfaitaire qui sera déterminé annuellement par une facture établie au vu des éléments de l'annexe n°1. Le garage est payable d'avance.

Tous les travaux de manutention ou d'entretien exécutés en application de l'annexe 2, d'un ordre de travail séparé, ou en cas de nécessité apparue en cours de stockage et avec l'accord écrit du propriétaire, seront facturés à part selon nos Conditions Générales de Vente (CGV). Ils devront en tout état de cause, être réglés avant que le bateau ne quitte le chantier.

ARTICLE N° 3 :

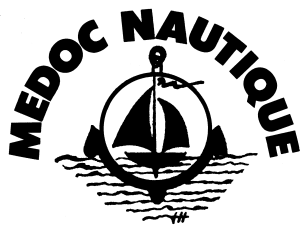
Le chantier ne peut être reconnu responsable des dommages ou dégradations au bien confié que dans la limite de son fait direct ou celui de ses préposés. Ce qui exclu tout recours en cas de vol total ou partiel par un tiers, vandalisme, incendie ou tout autre autre évènement à caractère de force majeure y compris climatique.

Durant toute la durée du contrat, le bien confié doit être **assuré par son propriétaire**. (éventuellement fournir attestation d'assurance)

Le Chantier justifiera, à la demande du Client, de sa police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

Le Client fait son affaire du regroupement et de la mise à terre de tous les équipements et objets personnels qu'il entend emporter et conserver ailleurs que dans le bateau.

Un inventaire du matériel restant à bord sera dressé contradictoirement (voir annexe n°1), sauf si le Chantier n'a pas accès à l'intérieur du bateau et/ou des coffres (fermés à clef ...).



Loli et Michel MALATERRE
Sarl L & M
capital de 7700€
Siret: 443 390 364 00018
NAF: 351 E--TVA FR16443390364



A défaut d'inventaire la responsabilité du chantier ne pourra pas être recherchée en cas d'anomalies ou de manquants lors de la restitution du bien confié.

La responsabilité du Chantier ne pourra pas être engagée en cas d'avaries causées aux ou par les objets restés dans le bateau.

Le Chantier ne peut être tenu pour responsable des dégâts occasionnés par les variations de température et l'humidité de l'air, ainsi que toutes dégradations dues au vieillissement (caoutchouc, peinture, vernis etc.) ou tout autre évènement climatique.

ARTICLE N° 4 :

La date de mise à l'eau (annexe 2) ou de fin de contrat ou de prolongation du contrat devra être confirmée au Chantier au plus tard 7 jours ouvrés avant l'échéance.

Si ce délais n'est pas respecté, le Chantier peut mettre en demeure le Client de fixer une date de mise à l'eau ou d'enlèvement.

Par la même correspondance, le Chantier informera le Client de la date limite à partir de laquelle:

1. Il déclinera toute responsabilité autre que celle du dépositaire forcé, pour les dommages subis par le bateau.

2. Il se réserve le droit d'exiger d'office la mise à l'eau s'il est nécessaire de libérer la place occupée.

Le Chantier a droit au prix de la location de l'emplacement pendant tout le temps où le bateau continuerait à stationner, et au remboursement de tout dommage que pourrait lui occasionner le stationnement forcé.

Le Chantier bénéficie sur le bateau du privilège *pour frais faits pour la conservation de la chose* et peut exercer sur le bien son *droit de rétention* jusqu'au paiement complet des sommes dues. Voir CGV.

Au cas où le Chantier ne serait pas en mesure de procéder à la mise à l'eau à la date convenue par lui-même, il pourra prendre toute disposition pour faire effectuer le travail par le professionnel de son choix.

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires, sur 6 pages dont 4 annexes.

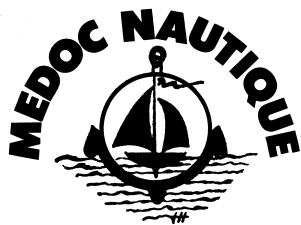
Le présent contrat est reconductible d'année en année.

Observations éventuelles :

Fait à CARCANS le

Le Chantier

Le Client (signature précédée de "lu et approuvé")



Loli et Michel MALATERRE
Sarl L & M
capital de 7700€
Siret: 443 390 364 00018
NAF: 351 E--TVA FR16443390364

EVINRUDE
Johnson



ANNEXE N° 1 DESCRIPTION - DECLARATION DE VALEUR

BATEAU

NOM:

MARQUE:

TYPE :

N° DE SERIE:

ANNEE :

Compagnie d'assurance :

VALEUR (cote Argus ou estimée) :

MOTEUR

MARQUE:

MODELE:

PUISSANCE:

N° DE SERIE:

ANNEE :

VALEUR (cote Argus ou estimée) :

REMRORQUE

MARQUE:

MODELE :

N° DE SERIE:

ANNEE :

VALEUR (cote Argus ou estimée) :

INVENTAIRE DU BORD, ARMEMENT :

(indiquer le nombre ou compléter))

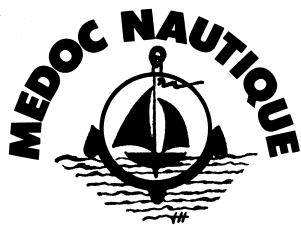
-Engin flottant	-Drapeaux
-Bouée couronne	-Pinoches
-Brassières	-Harnais
-Fusées de détresse	-Cartes
-Feu à retournement	-Parre-battage
-Compas	-Amarre, bout divers
-Ancre	-Taud
-Mouillage	-Gonfleur
-Torche	-Pharmacie
-Miroir	-Sondeur
-Aviron/Pagaie	-girouette
-Ecope	-électronique...
-Sceau	-
-Gaffe	-
-Sonde à main	-

VALEUR DE L'ENSEMBLE

Date

Le Chantier

Le Client



Loli et Michel MALATERRE
Sarl L & M
capital de 7700€
Siret: 443 390 364 00018
NAF: 351 E--TVA FR16443390364



ANNEXE N° 2 TRAVAUX A EFFECTUER ANNUELLEMENT OU A LA DEMANDE
(rayer les mentions inutiles ou compléter)

BATEAU

• **SORTIE D'EAU**

Date (ou période): Demandée par : courrier, fax, courriel téléphone
Convoyage (du mouillage à la grue ou cale) Démâtage

• **STOCKAGE :** A L'EXTERIEUR SOUS ABRIS (non sécurisé)

Le prestataire ne peut être tenu pour responsable des dommages dus aux variations climatiques dans la cabine ou le cockpit : moisissures, éclatement d'aérosol ou de bouteille, etc.

• **MISE A L'EAU**

Date (ou période): Demandée par : courrier fax, courriel téléphone
Convoyage (de la grue ou cale au mouillage) Mâtage

• **NETTOYAGE** (produit ad' hoc + haute pression ou manuel)

Coque OV + OM	Déjaunissant coque	Pont	Cockpit	Sellerie	Polish coque (œuvres mortes)
------------------	-----------------------	------	---------	----------	---------------------------------

• **CARENAGE**

Application peinture anti-salissures (couleur à préciser), après nettoyage ou ponçage.

REMORQUE (rayer les mentions inutiles)

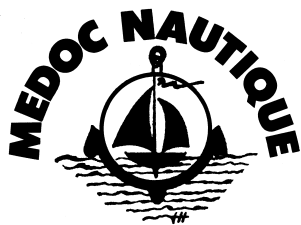
graissage treuil et accessoires	graissage attelage	graissage moyeux (démontage)	contrôle feux	contrôle pneumatique s
------------------------------------	--------------------	---------------------------------	------------------	------------------------------

Stockage de la remorque après mise à l'eau. Oui Non

MOTEUR

- Entretien annuel pour hivernage selon fiches descriptives ci après.
- Débarquement du bateau si voilier (sauf inbord)

DIVERS autres travaux demandés ou spécificités :



Loli et Michel MALATERRE
Sarl L & M
capital de 7700€
Siret: 443 390 364 00018
NAF: 351 E--TVA FR16443390364

EVINRUDE
Johnson



PROGRAMME HIVERISATION MOTEUR Evinrude E-TEC

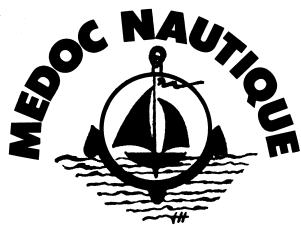
- MISE EN ROUTE AVEC CARBURANT STABILISE ANTI-OXYDANT
- RINCAGE CIRCUIT REFROIDISSEMENT + contrôle sans démontage.
- REMPLACEMENT CARTOUCHE FILTRE DECANTEUR
- ACTIVATION DE LA PROCEDURE D'AUTOHIVERNAGE

PROGRAMME HIVERNAGE autres MOTEURS HORS BORD 2 et 4 Temps

- MISE EN ROUTE AVEC CARBURANT STABILISE ANTI-OXYDANT
- RINCAGE CIRCUIT REFROIDISSEMENT + contrôle sans démontage.
- ARRET SUR HUILE DE STOCKAGE
- VIDANGE BLOC MOTEUR ET REMPLISSAGE (4 temps uniquement)
- NETTOYAGE OU REMPLACEMENT FILTRE CARBURANT moteur et bateau
- GRAISSAGE GENERAL: articulations, tube relevage, direction
- APPLICATION GRAISSE DE STOCKAGE ANTI CORROSION sur tête motrice
- VIDANGE EMBASE ET REMPLISSAGE
- DEPOSE HELICE ET GRAISSAGE ARBRE D'HELICE
- NIVEAU LIQUIDE TRIM
- CHARGE BATTERIE (et débarquement si garage bateau)
- REMISE EN SERVICE APRES STOCKAGE.

FOURNITURES NON COMPRISES DANS LE FORFAIT

- Bougies
- Filtre à huile
- Huile moteur
- Liquide de trim et de direction
- Filtre carburant moteur et bateau
- Plein du réservoir (recommandé pour l'entreposage)+ Dose stabilisant carburant
- Vidange réservoir
- Démontage pompe à eau. Remplacement tous les 3 ans ou 150 h recommandé.
- Démontage démarreur
- Retouches de peinture
- Réglage allumage et carburation
- Frais de traitement des déchets
- Toute opération complémentaire.



Loli et Michel MALATERRE
Sarl L & M
capital de 7700€
Siret: 443 390 364 00018
NAF: 351 E--TVA FR16443390364



PROGRAMME HIVERNAGE MOTEUR IN BOARD

- MISE EN ROUTE
- RINCAGE CIRCUIT REFROIDISSEMENT
- ARRET SUR HUILE DE STOCKAGE
- VIDANDE CARTER D'HUILE MOTEUR , REMPLISSAGE
- REMPLACEMENT FILTRE A HUILE
- PURGE CIRCUIT REFROIDISSEMENT, REMPLISSAGE AVEC LIQUIDE ANTIGEL
- NETTOYAGE OU REMPLACEMENT FILTRE (S) CARBURANT
- GRAISSAGE GENERAL, graissage arbre entrainement embase
- APPLICATION D'UN VERNIS ANTI CORROSION ou graisse de stockage
- VIDANGE EMBASE ET REMPLISSAGE (si applicable)
- VIDANGE INVERSEUR OU CARTER INTERMEDIAIRE ET REMPLISSAGE (si applicable)
- FOURNITURE DOSE(S) ANTIOXYDANT DE CARBURANT(si réservoir plein)
- CHARGE BATTERIE (et débarquement si garage bateau)
- DEPOSE / REPOSE POMPE A EAU DE MER (si applicable)
- DEPOSE / REPOSE HELICE POUR GRAISSAGE ARBRE

NON COMPRIS

- PLEIN COMPLET DU RESERVOIR (recommandé pour l'entreposage + additif)
- VIDANGE A SEC DU RESERVOIR .
- REMPLACEMENT BOUGIES, RUPTEURS, TETE ET DOIGT D' ALLUMEUR (si applicable)
- DEPOSE / REPOSE DEMARREUR ET ALTERNATEUR
- DEPOSE EMBASE
- ENTRETIEN PRESSE ETOUPE (si applicable)
- NETTOYAGE CALE MOTEUR
- TOUS TRAVAUX DE REMISE EN ETAT
- Frais de traitement des déchets

Page : Annexe moteur in bord